

SMICTOM MAG'

Spécial BioDÉCHETS



N° 29

| juin 2023

SMICTOM
DE LA ZONE SOUS-VOGRIENNE

Edito

Voilà quasiment un trimestre que nous avons démarré ce nouveau service de collecte des biodéchets qui, je vous le rappelle, sera une obligation pour l'ensemble des collectivités le 1^{er} janvier 2024.



Nous sommes conscients que tout n'est pas parfait et nous apprenons en marchant mais, nous avons également largement communiqué sur le fait que l'année 2023 serait une année de transition, de tests et

de retours d'expériences. Une fois tous les éléments collectés et analysés, ils vont nous permettre de rendre cette nouvelle filière la plus pratique et la plus efficiente possible pour l'ensemble des collectivités et des usagers.

Comme tout changement, il nous faut un peu de temps pour l'appréhender avant que celui-ci ne devienne un réflexe.

Vous trouverez dans ce SMICTOM mag' plusieurs éléments de précisions qui sont importants pour la compréhension de cette nouvelle collecte et filière: fonctionnement des abris bacs, badges d'accès aux bornes, importance d'un bon tri, besoin impératif de garder l'utilisation des composteurs ainsi que d'autres informations qui contribueront à faire que la mise en place des biodéchets soit une réussite.

Depuis janvier, tous les mois nous constatons une hausse significative des volumes collectés et je tiens à remercier tous les usagers, les agents, les élus et les collectivités qui s'investissent pour que cette nouvelle collecte soit une réussite, en quantité mais aussi et surtout en qualité.

Un mauvais tri, un mélange, des contenants inappropriés ou des déchets qui ne sont pas des putrescibles sont traités en refus et de ce fait, cela engendre des coûts supplémentaires importants.

Je compte donc sur votre vigilance et votre sérieux habituel pour que ces surcoûts restent contenus.

Bon tri à vous

Bien cordialement

Bonne lecture.

Patrick MIESCH
Président



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI

LES BIODÉCHETS ACCEPTÉS DANS LA BORNE BIODÉCHETS:



Les déchets refusés dans la borne biodéchets :

Les déchets de jardin, les litières, la vaisselle jetable, les serviettes hygiéniques, les couches, les lingettes, les emballages non biodégradables, les produits chimiques, les vêtements, les médicaments, les capsules de café....

Attention : les sacs en amidon de maïs ne sont pas acceptés. Vous devez utiliser uniquement les sacs kraft qui vous ont été remis avec le bioseau.

QUE METTRE DANS MON BAC À ORDURES MÉNAGÈRES ?



> Les produits d'hygiène: couches, coton, serviettes hygiéniques, cotons-tiges...



> Les papiers spéciaux: papiers cuisson, papiers plastifiés, papiers peints...



> Les litières d'animaux



> Les protections: masques, gants



COMMENT UTILISER LA BORNE BIODÉCHETS ?



- 1 Je laisse poser le badge sur le lecteur et j'attends que le voyant clignote
- 2 J'appuie sur la pédale
- 3 J'ouvre la trappe et je dépose UN sac kraft à la fois puis je referme la trappe
- 4 Je recommence l'opération autant de fois qu'il y a de sacs



Rappel: l'utilisation du badge aux bornes biodéchets n'entraîne pas de facturation supplémentaire.

LE BADGE D'ACCÈS AUX BORNES BIODÉCHETS

Le badge d'accès aux bornes est celui que vous utilisez pour vous rendre en déchèteries. Pour une demande initiale ou pour un badge supplémentaire,

RDV sur notre site internet :
www.smictom-zsv.fr,
rubriques « mes démarches ».

Le badge supplémentaire vous sera facturé 5 Euros.



Il est interdit de déposer les sacs à côté de la borne.

LES SACS KRAFT

Chaque foyer a reçu un bioseau et 100 sacs krafts. Les 100 sacs sont donnés pour une année. Le réassort se fera au SMICTOM.

Conseil : n'hésitez pas à privilégier votre composteur pour les épluchures de fruits et légumes ! Le sac sera moins humide et donc plus résistant.



LA VIE DE DÉLICIEUX LA POMME ROUGE !



1 A la maison, on m'adore, on me mange jusqu'au trognon !



2 On m'aime tellement qu'on ne me jette pas avec les ordures ménagères, on me dépose dans la borne biodéchets, pour que je puisse avoir une 2° vie. Tip top, je rejoins mes copains fruits et légumes!



3 Et tous à la compostière !



5 Ensuite on nous disperse dans les champs, où je vais aider mes amis céréales, fruits et légumes à pousser, trop cool !



4 Là-bas, on est transformé en compost en 6 semaines.



Le SMICTOM vous aide à réduire vos déchets organiques

> Les aides financières

(1) Le SMICTOM vous accompagne pour **garder vos déchets de jardin à la maison** et subventionne:

- l'achat de votre kit mulching ou de votre tondeuse mulching à hauteur de 100 Euros,
- la location d'un broyeur à végétaux à hauteur de 40 Euros.

Pour connaître les modalités et obtenir cette subvention, il suffit de se rendre sur le site internet du SMICTOM et de remplir le formulaire: www.smictom-zsv.fr

(2) Le SMICTOM propose à la vente des composteurs à tarifs préférentiels avec une participation financière du SMICTOM au 2/3 du prix (payables par chèque ou espèces):

- composteurs plastiques: 28 Euros,
- composteurs bois: 37 Euros.

> restant à charge de l'acquéreur

Les composteurs sont vendus avec un bioseau et un guide. Lors du retrait, un agent vous expliquera le principe du compostage.



> Les stands anti-gaspillage

Le SMICTOM propose tout au long de l'année des stands anti-gaspi sur différentes manifestations, en partenariat avec les associations d'éducation à l'environnement:

- **Le dimanche 2 juillet** sur le marché aux puces de Senteim toute la journée,
- **Le dimanche 9 juillet** sur le marché de Champagny (horaires à confirmer)
- **Le mardi 11 juillet** sur le marché des producteurs locaux à Auxelles-Haut de 17h à 21h,
- **Le dimanche 3 septembre** sur le marché aux puces à Anjoutey de 14h à 17h,
- **Le mercredi 13 septembre** sur le marché hebdomadaire à Masevaux de 9h à 12h,
- **Le dimanche 1^{er} octobre** sur le marché des producteurs locaux à Etueffont et à la Fête de la Patate à Ronchamp de 9h à 12h,
- **Le dimanche 26 novembre** à la Gratiféria à Lauw de 13h30 à 16h30.



Pain perdu avec galettes de carottes au curry et morbier

> Les mises à disposition gratuite de compost

Au printemps, le SMICTOM propose chaque année des distributions gratuites de compost.

En mars, ce sont 200 personnes qui ont pu bénéficier de **compost gratuit ainsi que des conseils sur le compostage et le gaspillage alimentaire.**

Financé par :



Nos poubelles à la loupe

Caractérisations d'ordures ménagères en décembre 2022

Le SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne a souhaité réactualiser ses résultats de caractérisations d'ordures ménagères résiduels, la dernière campagne ayant été réalisée en 2016. Les objectifs de cette campagne de caractérisations étaient:

- De connaître la part des biodéchets, dans le cadre de la mise en œuvre de leur tri à la source,
- D'évaluer la part des déchets recyclables encore présents,
- D'estimer l'évolution qualitative du gisement.

Par rapport à 2016, la production d'ordures ménagères a baissé mais elle comprend un pourcentage plus important de déchets putrescibles !



La poubelle moyenne du SMICTOM a été reconstituée sur la base de la production annuelle d'ordures ménagères par habitant en 2021, soit 125.7 kg:

Composition du bac à ordures ménagères

- ✓ Emballages ménagers recyclables: bouteilles et flacons plastiques, emballages plastiques et métalliques, papiers
- ✓ Biodéchets compostables: restes et gaspillage alimentaires, déchets verts
- ✓ Biodéchets nécessitant un traitement industriel: os, coquilles, textiles sanitaires compostables (absorbants)
- ✓ Déchets de déchèterie (DDS, DEEE...)
- ✓ Couches, lingettes
- ✓ Déchets résiduels



Où les déposer ? Comment les éviter ?

- ✓ Déchets recyclables à mettre dans les sacs jaunes
- ✓ Les restes alimentaires peuvent être déposés dans un composteur ou dans une borne biodéchets. Les déchets verts peuvent être utilisés en paillage.
- ✓ Les absorbants peuvent être compostés (en petite quantité) ou être déposés dans une borne biodéchets
- ✓ Ces déchets doivent être déposés en déchèterie pour être recyclés.
- ✓ Les couches et lingettes jetables peuvent être remplacées par des produits lavables
- ✓ Ces déchets ne peuvent pas être évités

Caractérisations des biodéchets en mars 2023

Les biodéchets ont également été caractérisés. **Le taux d'erreur a été estimé à 2 %**, ce qui est encourageant !

Parmi les erreurs les plus courantes: utilisation de sacs qui ne sont pas compostables: sacs jaunes, sacs poubelles, sacs de courses.



Merci de ne mettre que des sacs kraft non doublés afin de les économiser et de faciliter le tri des agents.



La Zone de Gratuité s'agrandit !

Depuis mars 2021, la déchèterie d'Etueffont s'est dotée d'une Zone de Gratuité. **En 2022, ce sont près de 6 tonnes d'objets qui ont pu trouver un nouvel acquéreur.**

Fort de son succès, un caisson supplémentaire vient d'être rajouté. Les objets en bon état sont récupérés puis triés par les 2 bénévoles et le volontaire en service civique du SMICTOM qui gèrent la Zone de Gratuité avant d'être stockés et emmenés par d'éventuels repreneurs.

Pour rappel, la Zone de Gratuité est composée de :

« **Donnez et/ou Prenez - Espace livres** » :

Véritable petite bibliothèque où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement, aux horaires d'ouverture de la déchèterie.

« **Donnez et/ou Prenez - Espace Maison** » :

Endroit où l'on peut donner ou prendre des objets en bon état tels que la vaisselle, la décoration, les jouets, le matériel de sport, le matériel de bricolage, l'outillage ou encore le petit mobilier.

« **Donnez et/ou Prenez - Espace Bricolage** » :

Dans cet espace « bricolage » vous pouvez donner ou prendre de la quincaillerie, des matériaux de construction, de l'outillage, des palettes ou encore des tourets thermiques.

La Zone de Gratuité est ouverte du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et est réservée aux particuliers détenteurs d'un badge d'accès en déchèterie.



Cette action a pour objectifs de sensibiliser les usagers au réemploi et à long terme, de réduire les déchets en déchèterie.

N'hésitez plus, donnez une seconde vie à vos objets !

Des visites pour comprendre le circuit du tri des emballages recyclables et des biodéchets

Le SMICTOM a organisé 2 visites gratuites du centre de tri et de la compostière à Aspach-Michelbach au printemps. Le transport était pris en charge financièrement par le SMICTOM.

Ce sont **56 personnes** qui ont pu découvrir le processus de tri des emballages recyclables comprenant un **tri optique et plusieurs étapes de tri manuel**. Ils ont ainsi pu comprendre comment étaient séparés les différents matériaux qui arrivent en mélange au centre de tri.



- 1/ Les déchets sont broyés pour préparer la fermentation,
- 2/ Un chargeur dépose les déchets dans un bâtiment de fermentation. Le secret ? Des vis sans fin qui aèrent le compost 24h/24, ce qui permet une meilleure fermentation des déchets putrescibles,
- 3/ Le produit est ensuite affiné: il est introduit dans un trommel (cylindre percé de trous) dont la maille est de 20 mm,
- 4/ Le compost affiné est alors stocké dans l'attente de son épandage par les agriculteurs locaux. Il est également disponible à la vente pour les particuliers.

Lors de la visite, une partie du groupe a découvert la **compostière** qui accueille **tous les biodéchets** déposés dans les bornes en place dans les communes.

Plusieurs étapes de tri et de maturation permettent d'obtenir un compost en seulement **6 semaines**, contre 6 à 12 mois pour un compostage domestique :



Pour vos produits chimiques usagés, direction la déchèterie !



Les huiles moteurs ont aussi leur filière !

La loi AGEC du 10 février 2020 a introduit une nouvelle filière REP (Responsabilité Élargie du Producteur) applicable aux huiles minérales et synthétiques, lubrifiantes ou industrielles.

CYCLEVIA a été créé le 1^{er} octobre 2021 et a obtenu son agrément pour 6 ans, devenant ainsi l'éco-organisme de la filière.

Elle a donc la responsabilité de la collecte et du traitement des huiles usagées.

Ces huiles usagées sont à déposer dans les déchèteries du SMICTOM.

Pour tout savoir sur la filière : <https://www.cyclevia.com/>



CYCLEVIA

DÉCHETS DES PRODUITS DE BRICOLAGE ET DÉCORATION



DÉCHETS DES PRODUITS DU JARDINAGE



DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN VÉHICULE



DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN PISCINE



DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN MAISON



DÉCHETS DES PRODUITS DE CHAUFFAGE, CHEMINÉE ET BARBÉCUE



Ecologic: un nouvel éco-organisme agréé par Etat

ECOLOGIC est le nouvel éco-organisme qui assure pour le compte des fabricants et metteurs sur le marché d'équipements électriques et électroniques, d'articles de sport et loisirs et d'articles de bricolage et de jardin thermiques, la collecte et le traitement de ces produits en fin de vie.

Les articles de sport et de loisirs

Les articles de sport et loisir concernés sont :

Cycle et mobilité, protections et accessoires



Loisirs extérieurs



Sports de balles et raquettes



Sports nautiques



Musculation, fitness... non électriques



Sports de montagne



MATÉRIELS NON CONCERNÉS

Les textiles et chaussures non exclusivement destinés au sport, ne sont pas des ASL

Les vélos et trottinettes électriques sont des DEEE et non des ASL, même si la batterie est retirée

Les articles de bricolage et de jardin thermiques

Les articles de bricolage et de jardin thermiques concernés sont :

- ✓ Tronçonneuse
- ✓ Broyeur
- ✓ Pompe
- ✓ Fendeuse
- ✓ Tondeuse tractée
- ✓ Souffleur
- ✓ Motobineuse
- ✓ Motoculteur
- ✓ Débroussailluse
- ✓ Rotofil
- ✓ Coupe-bordure
- ✓ Tondeuse auto-portée
- ✓ Bétonnière
- ✓ Fraiseuse à neige

Et leurs accessoires

- ✓ Chaîne de tronçonneuse
- ✓ Panier de ramassage
- ✓ Découpeuse à disque résine

MATÉRIELS NON CONCERNÉS

Machines ABJ Thermiques vendues exclusivement à des Professionnels
Machines fonctionnant avec une batterie ou câble = à mettre en zone DEEE



Ces articles sont à déposer dans les déchèteries du SMICTOM.

Pour tout savoir sur la filière : www.ecologic-france.com



SUIVEZ L'ACTUALITÉ DU SMICTOM EN TEMPS RÉEL GRÂCE À L'APPLICATION

Application gratuite, sans inscription, sans engagement, aucune donnée personnelle collectée



1. Téléchargez l'application

illiwap

Sur votre Google Play (Android) ou sur votre Apple Store (IOS)

2. Entrez manuellement «SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne» dans votre moteur de recherche Ou Scannez le QR Code via le lecteur intégré



3. Recevez instantanément toutes les informations du SMICTOM

VOS CONTACTS



AVEC MOINS DE DÉCHETS. JE VIS MIEUX !

Rejoignez nous également sur



SMICTOM DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

40 B avenue Jean Moulin
90 110 ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU
Tél : 03 84 54 69 44
Fax : 03 84 22 28 49
secretariat.smictom-zsv@orange.fr
redevance.smictom-zsv@orange.fr
www.smictom-zsv.fr

Communauté de Communes Rahin et Chérimont

20 rue Paul Strauss
70 290 RONCHAMP
Tél : 03 84 27 93 15
www.ccr70.fr

Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et de Soultzbach

9 place des Alliés
68 290 MASEVAUX
Tél : 03 89 38 81 75
www.cc-vallee-doller.fr

Communauté de Communes des Vosges du Sud

26 bis Grande rue
90 170 ETUEFFONT
Tél : 03 84 54 70 80
www.ccvosgesdusud.fr

- Animations
- Communication
- Prévention des déchets

- Collectes des ordures ménagères et des déchets recyclables
- Déchèteries

- Bacs à ordures ménagères
- Sacs de tri sélectif et biodechets
- Badges d'accès en déchèteries

- Changements de situation
- Mise à jour de votre dossier usager

Tarification des ordures ménagères



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits



COLLECTE ET RECYCLAGE DE VOS PNEUS



recycler c'est protéger

